

**Délibération n°9**

*Objet :*  
*Dématérialisation*  
*Marchés Publics*

*Date de convocation :*  
14/09/2010

*Date d'affichage :*  
14/09/2010

*Nombre de Membres*  
*en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
20

*Nombre de votants :*  
20

L'an deux mille dix,  
le 22 septembre 2010 à 17 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, LUENGO, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE Christian, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, ROZES, TAFOUREAU, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme VIDAL.

Excusés : Mesdames FERRERO, KUHN, LAFARGUE, Messieurs CALVET, CAZOTTES, DUSSOCHAUT, GIORDANA, GUTHMULLER, QUET, LABOUYSSE, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE, RESONGLES.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu des articles 39, 40, 41 et 56 du Code des marchés Publics, les collectivités ont obligation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de publier leurs marchés de plus de 90 000 € sous forme dématérialisée sur une plateforme internet spécialisée. Il précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour ces mêmes marchés, toutes les collectivités devront disposer d'un "profil acheteur" afin d'être en mesure de recevoir des offres par voie électronique.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin d'aider les collectivités à répondre à moindre coût à ces obligations, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne a mis en place en juillet 2010 une Plateforme Départementale de Dématérialisation des Marchés Publics : marchespublics82.com.

Il précise que ce nouveau service de Dématérialisation des Marchés Publics est proposé par le Centre de Gestion sans surcoût aux collectivités déjà adhérentes à sa plateforme ACTES, (à nombre égal d'utilisateurs).

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'adhésion du SIEEOM du Sud-Quercy à ce nouveau service et donne lecture de l'avenant "Marchés-Publics" à la convention "Dématérialisation Actes" proposé par le Centre de Gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Valide la proposition de Monsieur le Président,
- Autorise le Président à signer l'avenant "Marchés-Publics" à la convention "Dématérialisation Actes" proposé par le Centre de Gestion.
- Autorise le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**- A D O P T E E -**

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE